

COMPTÉ RENDU

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	x			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		x		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	x
	LEOUTRE Jean-Marc	x			MIGNOLA Patrick	
	VALLIN-BALAS Florence			x	CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			x	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	x			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick		x		TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe			x	ROTA Michel	
	GAUDIN François		x		GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	x			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			x	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	x			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	x			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	x			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves		x		GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	x			BONNIVARD Emilie	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul			x	BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé	x			REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges		x		SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	x			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc	x			EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie		x			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			x	MITHIEUX Lionel	
TOTAL		11	6	7		
TOTAL VOTANTS		<u>18</u>				1
TOTAL VOIX		25				

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration. Il souhaite la bienvenue à Monsieur GENON Hervé, représentant la CC porte de Maurienne. Il présente le nouveau document qui sera désormais joint à la convocation qui synthétise l'état des demandes de portage reçu par l'EPFL. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 10 Mai 2017 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

2-1 : AVRESSIEUX- « Propriété Drevet »

Dossier présenté par Josette REMY

Il convient de modifier la délibération n°8 du 14 mars 2017 comme suit :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
AVRESSIEUX	A 1385-1388-1576-1577-1579-1581 et 1582	40 route des pentes	3992 m ²	U	390 000 €

en enlevant les parcelles A 1578, 1580, 1584 et 1583 acquises directement par la commune.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus.

2-2 : CONJUX -« La Chatière »

Dossier présenté par Josette REMY

Il convient de modifier la délibération n° 32 du 10 mai 2017 comme suit :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
CONJUX	AB 247 , 248 et 250	La chatière	1200 m ²	INAf	135 000 €

En remplaçant la parcelle AB n°201 par la parcelle AB n° 247. La parcelle AB 201 étant déjà propriété communale acquise directement par la commune.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus.

2-3 : TIGNES - « Le Bec Rouge »-Préemption

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

En date du 14/03/2017, le conseil d'administration a autorisé l'acquisition par voie de préemption d'un tènement situé sur la commune de Tignes au sein de la copropriété « Le Bec Rouge-partie spéciale » ; les membres du conseil d'administration sont informés que la préemption a été réalisée en date du 12/04/17 et qu'aucun recours n'a été exercé.

2-4 : SAINT-ALBAN-LEYSSE - « La Clusaz »-Préemption

Dossier présenté par Josette REMY

En date du 14/03/2017, le conseil d'administration a autorisé l'acquisition par voie de préemption d'un tènement situé sur la commune de St Alban Laysse au lieu-dit « La Clusaz » qui est directement concerné par les dispositions de l'OAP du secteur de « La Clusaz/Hameau » ; les membres du conseil d'administration sont informés que la préemption a été réalisée en date du 18/04/17 et qu'aucun recours n'a été exercé.

2-5 : LA BATHIE - « Préemption centre bourg »

Dossier présenté par : Josette REMY

En date du 10/05/2017, le conseil d'administration a autorisé l'acquisition par voie de préemption d'un tènement situé sur la commune de La Bâthie ; les membres du conseil d'administration sont informés que la préemption a été réalisée en date du 18/05/2017.

2-6 : CHAMPAGNEUX - « ZA La Tuilière »

Dossier présenté par : Josette REMY

Il convient de modifier la délibération n°108 du 22/11/2016 comme suit :

L'EPFL 73 cède à la CC VAL GUIERS :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix
Champagneux	A n° 2238	Au marais	850 m ²	20 282,50€

L'EPFL73 achète à la CC VAL GUIERS :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix
Champagneux	A n° 2295 B n°2578 B n°2580	Au marais	1300 m ²	20 282,50€

Les 2 dernières parcelles délibérées à tort en section A au lieu de B.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus.

3 - TRAVAUX EN COURS

Travaux en cours :

- ⇒ Chambéry Îlot Ravet 2 : Démolition en cours d'achèvement
- ⇒ Grésy sur Aix Maison Ramella : Démolition en cours

Consultations d'entreprises en cours :

- ⇒ La Rochette : Garage Michelland
- ⇒ Aime La Plagne : Maison le dos

Travaux en préparation :

- ⇒ Montmélian : Sacmi
- ⇒ Domessin : Tènement Billon
- ⇒ Domessin : Tènement Gaillard
- ⇒ Grésy sur Aix : Maison Billerey

Etudes d'aides à la décision :

Lors de la séance du 29 Juin 2016, les membres du conseil d'administration ont donné un accord de principe sur la prise en charge par l'EPFL des diagnostics avant désamiantage, dépollution et déconstruction permettant aux collectivités concernées d'avoir toutes les informations nécessaires à la prise de décision.

Le conseil d'administration avait alors demandé à ce que les collectivités s'investissent dans la démarche et participent également au coût, même de façon symbolique.

Après consultation, Emeline Dhainaut présente l'estimation suivante pour l'ancienne teinturerie BLANCHIN à Champagneux :

Dépenses	
Prestation	Montant (€ TTC)
Sécurisation avant les interventions	5 492,52 €
Travaux défrichage et accès	1 128,00 €
Diagnostic de pollution des sols	34 772,40 €
Diagnostic amiante avant démolition	30 252,00 €
Diagnostic déchets avant démolition	3 168,00 €
Total	74 812,92 €
Recettes prévisionnelles	
Organisme	Montant (€ TTC)
Région via les fonds FEDER (montant à confirmer)	37 406,46 €
ADEME (montant à confirmer)	16 223,00 €
Participation Communauté de Communes Val Guiers	1 500,00 €
Participation Commune de Champagneux	1 500,00 €
Total	56 629,46 €
Reste à la charge de l'EPFL73	18 183,46 €
Total	74 812,92 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la prise en charge de ces diagnostics au coût ci-dessus. Etant précisé que l'EPFL avancera la totalité des sommes et demandera par la suite les subventions aux différents organismes.

4 - NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGES

4-1 : ESSERTS BLAY -« Réhabilitation logement locatif »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune sollicite l'EPFL aux fins d'acquérir une grange située en bord de route départementale au sein du village pour l'élargissement de la voirie et la constitution de logements locatifs après réhabilitation. Le terrain accolé à la maison constitue l'emplacement réservé ER 07a (parking public).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
ESSERTS BLAY	E 142 et 143	Les cours	380 m ²	UAhz	Avis France Domaine

4-2 : CHALLES LES EAUX - « Les Chassettes »

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

La commune de CHALLES LES EAUX souhaite acquérir un foncier d'un seul tenant de 5 650 m² environ pour construire des logements sociaux (accession et location) afin de répondre à la mise en carence de la commune au titre des années 2017-2019 .

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
CHALLES LES EAUX	H 208, 210 et 322 (partie)	Les chassettes	5 650 m ² environ	NB	550 000 €

4-3 : LA RAVOIRE -« Création de Voirie »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune sollicite l'EPFL aux fins d'acquérir un ensemble de bâtiments, à usage commercial, situé en bord de route départementale 1006 qui, dans la révision générale du PLU en cours, a été identifié comme un emplacement réservé pour créer un nouvel accès routier avec la rue de la concorde.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
LA RAVOIRE	D 424 et 427	2056 et 2046 route nationale 6	1628	UE	370 000 €

4-4 : BONNEVAL SUR ARC- « Station d'épuration »

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

A ce jour la commune de Bonneval sur Arc est dépourvue de système d'assainissement collectif des eaux usées. Par mise en demeure du Préfet, le 09/02/2017, la commune doit mettre en conformité son système d'assainissement, par la réalisation de travaux au plus tard fin 2018. Suite aux conclusions d'un bureau d'études spécialisé en la matière, la commune par délibération en date du 19/05/2017 décide de réaliser une unité de traitement au lieu-dit « La Pierre ». Elle sollicite l'EPFL73 pour se charger des acquisitions foncières qui représente 17 parcelles pour une surface de 7 667 m².

Le conseil d'administration donne un accord de principe mais demande à temporiser les négociations, afin que les documents d'urbanisme, en cours d'élaboration, intègrent la création de cet équipement public. De même, un arbitrage doit être effectué entre la création d'une Step communale ou un raccordement aux ouvrages d'assainissement intercommunaux.

4-5 : ST CHRISTOPHE LA GROTTTE - « La Forge »

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

La commune sollicite l'EPFL aux fins d'acquérir un tènement de 2 654 m² entre la mairie et l'église. Ce terrain supportant un garage vétuste (forge) constitue l'emplacement réservé n° 1. Cet emplacement a été instauré au PLU pour réaliser des équipements publics de types ateliers municipaux et parkings.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
ST CHRISTOPHE LA GROTTTE	A764 à A767	Le Villard	2 654 m ²	UA - UD	100 000€

4-6 : BONNEVAL SUR ARC -« Hameau du Vallonet »

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

La station de ski de BONNEVAL a été créée en 1967, par ses habitants. Les appareils sont aujourd'hui vieillissants et doivent être remplacés. Les remontées mécaniques étant en difficultés financières, sans sursaut économique touristique, il sera compliqué de prévoir un avenir serein.

Aux vues des contraintes naturelles, il est impossible de construire dans la zone urbanisée actuelle.

La création d'un nouveau hameau au lieu-dit « le Vallonet » proposerait une nouvelle offre touristique (commerces, services, hôtellerie...) mais aussi une nouvelle offre de logements permanents, afin de pérenniser le maintien de la population locale.

La commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir 57 parcelles pour une surface de 41 909 m².

Le conseil d'administration souhaite ajourner cette demande. En effet, l'acquisition foncière du tènement pour l'opération projetée semble prématurée. Les documents d'urbanisme (PLU) et les autorisations administratives (dossier UTN) sont en cours d'élaboration et ne permettent de se positionner.

4-7 : CHAMPAGNEUX - « Réserve foncière La Croix »

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

La commune de Champagneux souhaite constituer une réserve foncière à proximité immédiate des équipements publics (mairie, école, salle des fêtes, terrain de sport) afin de conserver des possibilités d'aménagement à long terme.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence Cadastrale	Lieu-dit	Surface	Zonage	Prix
Champagneux	A448p A2175p A2177p	La croix	3 701 m ² environ	A - UA	101 995€

4-8 : MONTAGNOLE - « Traverse Sud »

La commune souhaite acquérir par le biais de l'EPFL une partie de la parcelle cadastrée AC n°100 qui constitue le surplus restant à acquérir de la zone AUb dite « la traverse sud ». Ainsi propriétaire de l'ensemble de la zone AUb, la commune pourra réaliser son OAP dans les meilleures conditions de faisabilité et harmoniser l'urbanisation de ce secteur résidentiel.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
MONTAGNOLE	AC n°100 (p)	Village de maistre	1600 m ² environ	UC et AUb	160 000 €

4-9 : CHAMBERY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES - CHAMBERY « Fontanettes II »

Dossier présenté par Philippe POURCHET

Compte tenu de l'intérêt économique pour implanter des activités porteuses d'emploi et de valeurs ajoutées sur le foncier d'OCV, Chambéry métropole-Cœur des Bauges demande à l'EPFL d'acquérir un bâtiment de logistique inutilisé par l'entreprise, en prolongement des acquisitions réalisées par l'EPFL, aujourd'hui propriété de l'agglomération qui a pu aménager le PAE des Fontanettes et dont la commercialisation est en cours. Le prix négocié prévoit la démolition réalisée par le vendeur. Le portage sera assuré par Chambéry métropole Grand Lac Economie.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Chambéry	AH n° 52p, 81p, 85p, 92p, 90	Les follaz	12 000 m ² environ	UE	62 €/m ² 744 000 €

4-10: CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES - ST ALBAN LEYSSE
« Camiva »

Dossier présenté par Philippe POURCHET

Chambéry métropole Grand Lac Economie souhaite favoriser l'extension de la société EPSYS à St Alban Leysse installée à proximité immédiate du tènement anciennement Camiva, dont elle est séparée par une voirie communale.

La commune de St Alban Leysse participe à cet accord. Un premier échange sera réalisé avec la commune qui cédera la voirie communale séparant les 2 tènements contre une emprise à réaliser sur le stock EPFL pour réaliser une nouvelle voirie en bordure de propriété. L'emprise cédée par la commune sera réaménagée permettant la jonction des 2 tènements.

L'EPFL achète à la commune de St Alban Leysse :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Saint Alban Leysse	DP	Les aba dieu	1487 m ²	UE	56 €/m ²

L'EPFL cède à la commune de St Alban Leysse :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Saint Alban Leysse	AI 248p, 245p, 242p, 774p, 772p, 739p, 738p, 777		1613 m ² environ		56 €/m ²

Une soulte sera envisagée après définition exacte des surfaces échangées.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'échange sans soulte des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix ci-dessus.

Un second échange sera réalisé entre la société EPSYS qui possède un parking avec un bâtiment vétuste, et qui le cèdera contre une surface identique du stock EPFL soit 4 142 m² environ. Elle conservera la jouissance de ce parking le temps de se réorganiser soit 3 ans. Le stock résiduel de l'EPFL sera, pour cette même durée, loué à EPSYS et lui sera rétrocédé « in-fine ».

L'EPFL achète à la SAS EPSYS :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Saint Alban Leyse	AI 660, 663, 664 AI 423p,446p, 447p, 454p, 456p	Les aba dieu	4142 m ²	UE	56 €/m ²

L'EPFL cède à la SAS EPSYS :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
Saint Alban Leyse	AI 732, 733, 734, 736 AI 242p, 245p, 248p, 251p, 736p, 737p, 738p, 739p, 772p, 774p	Les aba dieu	4142 m ²	UE	56 €/m ²

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'échange sans soulte des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix ci-dessus.

5 - RETROCESSIONS A TIERS

5-1 : SAINT-ALBAN -LEYSSE - « Centre Bourg III »

Dossier présenté par : Josette REMY

En date du 29/04/2014, l'EPFL a acquis une maison d'habitation de 5 pièces cuisine en bon état avec vaste terrain attenant permettant une densification du secteur. Le projet initial prévoyait la démolition du bâti pour la réalisation de logements. Par délibération en date du 31/05/2017 la commune sollicite l'EPFL afin de revendre la maison à M.PAUBA et conserver le surplus de terrain pour permettre la construction d'un petit locatif. Le prix de revente et le coût du mandat ont été validés par la commune : valeur du bien vendu : 171 500 €, frais d'agence 8 500 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à M. PAUBA ou toutes autres sociétés qui s'y substituerait :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix
St ALBAN LEYSSE	AE n°311(p)	349 rue des ecoles	En cours de division	Valeur rétrocession du bien : 171 500 € Commission d'agence à la charge du vendeur : 8 500 €

5-2 : SAINT-ALBAN-LEYSSE- « Bourse Forestière »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune de Saint ALBAN LEYSSE nous a demandé d'échanger une parcelle acquise de M SANTIN le 23/03/2017 dans le cadre de la bourse forestière

L'EPFL cède :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix
St ALBAN LEYSSE	A n° 131	Pré chanvillard	1900 m ²	850 €

L'EPFL achète :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix
St ALBAN LEYSSE	A n° 142 et 143	Pré chanvillard	2052 m ²	850 €

A attribuer exclusivement à M FRANCONY Thierry qui s'engage à indemniser Mme FRANCONY (usufruitière) et M FRANCONY Louis (nu-propiétaire) de leurs droits sur les parcelles échangées .

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'échange sans soulte avec les conjoints FRANCONY des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix ci-dessus.

5-3 : SAINT-BALDOPH- « Réhabilitation Le Nant »

Dossier présenté par : Josette REMY

En date du 12/05/2017, l'EPFL a acquis à la demande de la commune de St Baldoph l'ensemble des biens de M QUENARD , donateur au SIVU des Blé d'or , dont deux parcelles sur la commune de St JEOIRE PRIEURE. La commune sollicitée n'a pas souhaité acquérir ces biens : elles sont proposées à l'achat au GAEC exploitant, GAEC DE BOIS PLAN représenté par HYVERT Michel et Daniel.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à GAEC DE BOIS PLAN représenté par Michel et Daniel HYVERT ou toutes autres sociétés qui s'y substituerait :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix
Saint jeoire prieuré	B n°8 et 9	Cornelon	3475 m ²	4170 €

En date du 12/05/2017, l'EPFL a acquis à la demande de la commune de St Baldoph l'ensemble des biens de M QUENARD, donateur au SIVU des Blé d'or, dont une parcelle sur la commune de CHALLES LES EAUX. La commune sollicitée a souhaité acquérir ce bien, libre de tout exploitation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à la commune de Challes Les Eaux :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix
Challes les eaux	N n° 176	Cornelon	1550 m ²	1860 €

En date du 12/05/2017, l'EPFL a acquis à la demande de la commune de St Baldoph l'ensemble des biens de M QUENARD, donateur au SIVU des Blé d'or, dont une parcelle sur la commune de LA RAVOIRE. La commune sollicitée a souhaité acquérir ce bien, objet d'une convention avec CHAMBERY METROPOLE -Cœur des BAUGES au titre de l'aire de grands passages.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à la commune de La Ravoire :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix
La Ravoire	U n° 48	Au bois plan	1000 m ²	1200 €

5-4 : LA BAUCHE- « Secteur du Château »

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

En date du 3/07/2015, l'EPFL a acquis un local à usage de bar-épicerie-multiservice. La commune de LA BAUCHE, par délibération en date du 7/05/2017, demande la rétrocession partielle d'un local commercial dans la copropriété du château au prix de 45 000 €. Cette dernière souhaiterait pérenniser l'avenir de ce commerce. Le lot était actuellement mis à disposition de manière précaire à l'EURL Arpalouma, gérant de l'épicerie-multiservices. M.GUILBERT, représentant de l'EURL, ayant reconstitué le fonds de commerce, deviendrait propriétaire des murs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, M.GUILBERT Stéphane ou toute société civile dont il fera partie :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Nature cadastrale	PLU
Le château	A1177	679	Sols	UA
	TOTAL	679		

A savoir :

Nature du local	Lots	Quote-part générale	Quote-part spéciales à la montée
Epicerie -bar - multiservices	3	987/1000e	1028/10000e
	Total	987/1000e	1028/10000e
	Surface	69.45m²	

6 - PROPOSITIONS DU BUREAU

Les membres du conseil d'administration sont informés que la 1^{ère} réunion de bureau a eu lieu le Mercredi 21/06/2017 et que les décisions suivantes ont été prises :

- ⇒ Autorisation est donnée aux membres de l'AG à assister au conseil d'administration sans voix délibérantes.
- ⇒ Invitation systématique des chambres consulaires et représentant de l'Etat.

7 - QUESTIONS DIVERSES

7-1 : Points d'étapes sur les études en cours

- ⇒ L'observatoire des friches économiques a été lancé le 2/06/2017 auprès de 318 collectivités. A ce jour, 64 retours et 18 sites identifiés.
- ⇒ MCMA : En attente du choix de l'hébergeur du site (privé ou Etat), développement éventuel avec la dématérialisation des DIA.
- ⇒ Etude de gisement foncier : Travail en cours pour Chambéry métropole-Cœur des bauges, appui au PLUi de Cœur de Chartreuse.

7-2 : Les ateliers organisés par l'EPFL

Philippe POURCHET rappelle les différents ateliers que l'EPFL propose :

- **Les fondamentaux du Droit de Prémption Urbain**

- Cet atelier a eu lieu le 30/05/2017 à 9h - EPFL 73 - 25 rue Jean Pellerin CHAMBERY- Salle Bergeron (1^{er} étage) - Cet atelier a été suivi par 52 personnes, une seconde date sera proposée à l'autonome

- **Amiante, les responsabilités du propriétaire, du bailleur et du maître d'ouvrage - Le cas des collectivités**

- 12/10/2017 à 9h - EPFL 73 - 25 rue Jean Pellerin CHAMBERY- Salle Bergeron (1^{er} étage)

Il invite l'ensemble des adhérents à y participer.

7-3 : Restitution de l'étude sur les lits froids

Les membres du conseil d'administration sont informés qu'une invitation leur a été adressée afin de participer à la restitution de l'étude sur les lits froids initiée en 2015 qui aura lieu le Lundi 3 Juillet 2017 à l'EPFL- 25 rue Jean Pellerin CHAMBERY- Salle Bergeron (1^{er} étage).

7-4 : Courriers du Ministère de la cohésion adressés aux EPFL

Philippe POURCHET présente le courrier reçu du ministère (document remis sur table) en date du 12/06/17 relatif aux extensions de périmètre des EPFL ainsi que la note juridique établie par Maître POISSON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 3 Juillet 2017

Jean-Marc LÉOUTRE

Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire	Réunions
Judi 14 Septembre 2017	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Vendredi 24 Novembre 2017	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Vendredi 8 Décembre 2017	8h30	Assemblée Générale annuelle (Centre des congrès « Le Manège », Chambéry)